

Département de MOSELLE
Arrondissement de FORBACH
Nombre des Conseillers Elus : 15

Conseillers en Fonction : 15

Conseillers Présents : 14

Procurations : 1

COMMUNE DE GROSTENQUIN

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 4 avril 2008
Convocations du 29 mars 2008

Président : Monsieur Patrick SEICHEPINE, Maire.

Présents : Mmes Agnès HAMANT, M. Thérèse SIDOT, Françoise GROSSE, Katia KARST, MM Thierry MULLER, Armand CHARPENTIER, Gérard DELLES, Michel HAMANT, André GROSSE, Alain SADLER, Dominique RISSE, Patrick FERY. Eric HEMMER,

Procuration : Bertrand BADO, excusé, donne procuration à André GROSSE

1. **PV du 21 mars 2008** : Après lecture faite par le maire, le conseil municipal décide de le soumettre à vote lors de la prochaine séance.
2. **Débat d'orientation budgétaire** : Après discussion pour l'année 2008, le conseil municipal continue les projets en cours, travaille sur l'embellissement du village et arbore une réflexion sur la vente de biens.
3. **Fixation des 4 taxes pour l'année 2008** : le maire fait savoir à l'assemblée que l'équilibre budgétaire 2008 nécessite une augmentation du taux des taxes communales. Après que monsieur Eric HEMMER ait quitté le conseil municipal (ne pouvant ainsi prendre part au vote) et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 1 voix contre, 1 abstention et 12 voix pour fixe comme suit le montant et les taux des 4 taxes communales pour 2008 :

Taxe d'habitation :	7.77	base : 369 200	produit attendu : 28 687
Foncier bâti :	7.46	base : 374 300	produit attendu : 27 923
Foncier non bâti :	26.94	base : 83 200	produit attendu : 22 414
Taxe professionnelle :	8.65	base : 532 200	produit attendu : 46 035

Soit un total de 125 059 € auxquels il faut ajouter 12 209 € d'allocations compensatrices soit un total de ressource de 137 268 €

4. **Commission des impôts directs** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose les personnes suivantes pour la commission communale des impôts directs :
 - Comme délégué : Jean-Claude GERARD (demeurant à BISTROFF), Michel HAMANT, Alain SADLER, Armand CHARPENTIER, Bertrand BADO, M. Thérèse SIDOT, François WECKER, Gêrôme THIMM, Denis RUPPEL, Germain LANGBOUR, Guillaume GROSSE, Pierre SELIG
 - Comme suppléant : Guy BORN (demeurant à BERIG VINTRANGE), André GROSSE, Patrick FERY, Hubert GROSSE, Maurice HAMANT, Olivier KARST, Gérard DELLES, Louis ZIMMERMANN, Jean-Marie WELLENREITER, Brigitte RISSE, Gisèle PIFFERT, Sylviane SCHAEFFER.

5. **Indemnités du percepteur** : Le conseil municipal

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,

Considérant que le Receveur fournit à la collectivité conseils et assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable attribuée, à compter de sa prise de fonction à madame Anne Cécile PIERSON, trésorier de Grostenquin, l'indemnité de conseil conformément à l'article 4 de cet arrêté,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983

Décide, à l'unanimité, que madame Anne Cécile PIERSON, trésorier de Grostenquin percevra l'indemnité de confection des documents budgétaires.

6. **Désignation d'un conseiller à la défense** : Après délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal nomme Alain SADLER comme délégué à la Défense.
7. **Communication des commissions** : Dans le cadre de l'élaboration du budget, chaque commission a déterminé sa politique pour 2008 ainsi que son coût financier.
 - 1^{ère} commission : l'intérêt est l'obtention d'une fleur au concours départementale des villages fleuries. Ainsi, il s'agit d'une part d'entretenir et de fleurir les entrées du village et des annexes ainsi que les places communales, d'autre part la mise en place de poteaux indicateurs et panneaux d'affichage. Le budget à prévoir est d'environ 5000 €
 - 2^{ème} Commission : la priorité est non seulement l'aménagement de plateformes et le changement des conteneurs, mais également l'achat et le stockage de matériel pour l'ouvrier communal ainsi que divers travaux sur les bâtiments communaux. Le budget à prévoir est d'environ 4000 €
 - 3^{ème} commission : les travaux en cours (mairie/gendarmerie) sont poursuivis et leur coût a été fixé par appel d'offres.
 - 4^{ème} commission : la réflexion s'est portée en recette vers les tarifs de location de la nouvelle salle des fêtes et en dépenses sur l'octroi des subventions aux associations qui seront soumises à projet. Sur 1 projet actuel, la commune devra se substituer à l'association des parents d'élèves en raison de changement de loi d'attribution des subventions d'Etat; de plus une réflexion est à engager sur la possibilité de réaliser une cantine scolaire.

Le Maire, Patrick SEICHEPINE.